

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Solgne

Séance du lundi huit juin deux mil vingt à 20 heures 30.

Sous la présidence de Monsieur SCHOCH, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Convocation adressée et affichée le 02 juin 2020

Membres présents : 15

Céline BANNWARTH, Jean-Claude BROUANT, Aurélie FENOT Xavier FENOT, Jean-François FICARRA, Déborah FUSARI, François GABILLARD, Emilie GODIN FABRE, Blandine HOMBOURGER, Philippe OCHEM, Norbert SCHOCH, Jean STAMM, Mariline THIEBAUT, Edwige TUAKLI, Francine WALZER ;

Membres absents et/ou excusés : 0

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Madame Laurence OVIS, Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **Séance sans public avec retransmission.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal que l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 permet au maire de décider que la réunion du Conseil Municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister, afin de faciliter le respect des « mesures barrières » ; le Maire a indiqué sur la convocation que la séance se tiendrait sans public, avec retransmission sur la page Facebook de la commune, nouvellement créée.

### **Lecture & approbation du compte-rendu de séance du 25/05/2020.**

Le compte-rendu de séance du 25/05/2020 est approuvé à la majorité des membres présents avec 2 voix CONTRE (M. THIEBAUT et P. OCHEM).

### **24/2020 – Détermination des commissions municipales et désignation des membres. (5.3)**

Monsieur le Maire expose que, selon l'article L2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions municipales.

Il rappelle que le Maire, membre de droit, préside ces commissions chargées de débattre et de préparer les décisions soumises au conseil municipal. En aucun cas, elles ne se substituent à lui, seul habilité à voter les délibérations.

Chaque commission doit être composée à la représentation proportionnelle.

Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret, toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Au regard de la crise sanitaire, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal la possibilité de vote à main levée.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE et DECIDE** le vote à main levée pour la détermination des commissions municipales et la désignation de leurs membres ;

**DETERMINE** les commissions municipales ;

**DESIGNE** les membres des commissions municipales comme suit :

- ✓ **Commission des Finances** : 5 membres
  - M. Jean-François FICARRA
  - M. François GABILLARD
  - M. Jean STAMM
  - Mme Mariline THIEBAUT
  - Mme Francine WALZER
- ✓ **Commission Travaux, Bâtiments, Voirie** : 4 membres
  - M. Jean-Claude BROUANT
  - M. François GABILLARD
  - M. Philippe OCHEM
  - M. Jean STAMM
- ✓ **Commission Ecologie, Environnement, Agricole** : 6 membres
  - Mme Céline BANNWARTH
  - M. Jean-Claude BROUANT
  - M. Xavier FENOT
  - Mme Déborah FUSARI
  - M. François GABILLARD
  - Mme Blandine HOMBOURGER
- ✓ **Commission Sécurité** : 6 membres
  - M. Jean-François FICARRA
  - Mme Déborah FUSARI
  - M. François GABILLARD
  - M. Philippe OCHEM
  - Mme Edwige TUAKLI
  - Mme Francine WALZER
- ✓ **Commission Urbanisme, PLU** : 4 membres
  - M. Jean-Claude BROUANT
  - M. Jean STAMM
  - Mme Mariline THIEBAUT
  - Mme Edwige TUAKLI
- ✓ **Commission Jeunesse, Sports, Loisirs, Communication, animation** :  
10 membres
  - Mme Céline BANWARTH
  - Mme Aurélie FENOT
  - M. Xavier FENOT
  - Mme Déborah FUSARI
  - Mme Emilie GODIN FABRE
  - Mme Blandine HOMBOURGER
  - M. Jean STAMM
  - Mme Mariline THIEBAUT
  - Mme Edwige TUAKLI
  - Mme Francine WALZER

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

### **25/2020 – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres. (5.3)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-5 et L.1414-2 ;  
La Commission d'Appel d'Offres est composée, pour une commune de moins de 3500 habitants, du maire (ou de son représentant) et de 3 membres du conseil municipal, ainsi que 3 membres suppléants. Les membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, voté au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir.

Au regard de la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer à main levée sur les listes proposées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE et DECIDE** le vote à main levée de la CAO

**DESIGNE** les membres de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication comme suit :

Président : Monsieur le Maire (ou son représentant)

Membres titulaires :

M. François GABILLARD

M. Jean STAMM

M. Philippe OCHEM

Membres suppléants :

Mme Emilie GODIN FABRE

M. Jean-Claude BROUANT

Mme Mariline THIEBAUT

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

### **26/2020 – Désignation des représentants siégeant à l'assemblée du SIE VERNY. (5.3)**

Considérant qu'il convient de désigner les délégués titulaires et suppléants de la commune auprès du Syndicat Mixte des Eaux de VERNY,

Au regard de la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer à main levée sur les listes proposées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE et DECIDE** le vote à main levée des délégués du SIE VERNY ;

**DESIGNE** les membres représentant de la commune au SIE VERNY comme suit :

Membres titulaires :

Mme Mariline THIEBAUT

Mme Edwige TUAKLI

Membres suppléants :

M. Jean-François FICARRA

Mme Francine WALZER

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

### **27/2020 – Désignation des représentants siégeant à l'assemblée du SMASA. (5.3)**

Considérant qu'il convient de désigner les délégués titulaires et suppléants de la commune auprès du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille Aval,

Au regard de la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer à main levée sur les listes proposées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE et DECIDE** le vote à main levée des délégués du SMASA ;

**DESIGNE** les membres représentant de la commune au SMASA comme suit :

Membres titulaires :

Mme Mariline THIEBAUT

Mme Edwige TUAKLI

Membres suppléants :

M. Xavier FENOT

M. Jean-François FICARRA

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

### **28/2020 - Désignation des représentants siégeant à l'assemblée du SIVOM de SOLGNE et Environs. (5.3)**

Considérant qu'il convient de désigner les délégués titulaires et suppléants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de SOLGNE et environs,

Au regard de la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer à main levée sur les listes proposées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE et DECIDE** le vote à main levée des délégués du SIVOM de Solgne et Environs ;

**DESIGNE** les membres représentant de la commune au SIVOM de Solgne et environs comme suit :

Membres titulaires :

M. Jean STAMM

Mme Blandine HOMBOURGER

Membres suppléants :

Mme Francine WALZER

M. François GABILLARD

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

**29/2020 – Désignation des membres de la Commission de Contrôle des listes électorales. (5.3)**

**VU** le Code Electoral et notamment les articles L.11 à L.20 et R.1 à R.21, le Maire statue sur les demandes d'inscription et procède aux radiations sur les listes électorales.

Il convient de mettre en place une commission de contrôle, constituée, pour la commune de Solgne, de 5 conseillers municipaux afin d'assurer la régularité des listes et statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs contre les décisions du maire.

Au regard de la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer à main levée la désignation des membres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE et DECIDE** le vote à main levée les membres de la Commission de Contrôle des listes électorales ;

**DEFINIT** la composition de la commission de contrôle, en fonction de l'ordre du tableau du dernier renouvellement des conseillers, qui sera transmise au préfet, comme suit :

- M. François GABILLARD
- Mme Francine WALZER
- M. Jean-Claude BROUANT
- Mme Mariline THIEBAUT
- Mme Blandine HOMBOURGER

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

**30/2020 – Attribution de subvention « Association de Gestion de la Salle Polyvalente. (7.5)**

**VU** les finances de l'association de Gestion de la Salle Polyvalente » ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** le versement à l'Association de Gestion de la Salle Polyvalente » d'une subvention de 9 000 € afin de subvenir au besoin de fonctionnement de ladite association, dans l'attente du vote du Budget Primitif communal.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Informations :**

✓ **Commission Communale des Impôts Directs :**

A la suite des récentes élections et afin de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, dresse la liste de proposition comportant six noms pour les commissaires titulaires et six noms pour les commissaires suppléants comme suit :

- Commissaires titulaires proposés :

Céline BANNWARTH, Jean-Claude BROUANT, Xavier FENOT, Jean-François FICARRA, François GABILLARD, Mariline THIEBAUT,

- Commissaires suppléants proposés :

Aurélie FENOT, Déborah FUSARI, Emilie GODIN FABRE, Philippe OCHEM, Edwige TUAKLI, Francine WALZER,

Les membres extérieurs seront nommés par le Maire, la liste définitive sera délibérée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

#### ✓ Covid 19 - Diverses demandes

Afin de respecter le protocole sanitaire lié au Covid-19, les sociétés ont été dans l'obligation de fermer, au moins une partie de leur activité durant le confinement. Plusieurs demandes ont été déposées en mairie :

- Remise de loyer :

– La gérante du salon de coiffure retire sa demande de soutien financier, ayant reçu une aide de l'état.

– Le conseil municipal décide la remise d'un mois de loyer au cabinet dentaire qui a fait la demande de soutien financier.

- Occupation du Domaine public :

M GABILLARD explique à l'assemblée que selon la phase 2 du protocole de déconfinement en date du 2 juin, le bar-tabac-presse « Le Best of Café » peut ouvrir son activité bar avec des distanciations physique entraînant la diminution d'accueil. Afin d'augmenter sa capacité d'accueil, la gérante sollicite de la municipalité l'autorisation d'installer ponctuellement une tonnelle près du parking, bloquant le passage des véhicules, avec nettoyage, désinfection et remise quotidienne du mobilier. Les horaires resteront identiques à celles du café. Mme THIEBAUT soulève le problème de stationnement, déjà existant certains jours, et prévient de la possibilité de débordement par manque de places de stationnement. Sur accord du CM, le Maire délivrera un arrêté d'autorisation temporaire d'occupation de l'espace public afin d'agrandir l'espace d'accueil aux gérants du Best Of Café ; Il sera demandé d'avoir une attention particulière sur le stationnement des véhicules des clients afin de ne pas gêner la circulation.

- Cessation d'activité :

Le traiteur FOURNEAU Dominique a informé la municipalité de la cessation de son activité en précisant assurer le service de restauration scolaire jusqu'à la fin de l'année (3 juillet 2020) et rendre le local au 31 juillet 2020. Mme TUAKLI propose une aide financière : la procédure étant déjà lancée, ce n'est pas nécessaire ; M FENOT questionne sur la rentrée scolaire : la Communauté de Communes du Sud Messin, reprenant la compétence, se chargera de trouver un nouveau prestataire, actuellement ils travaillent avec « Le Relais Vernois » ; M. OCHEM demande si le matériel appartient à M. FOURNEAU : seul le lave-vaisselle est communal.

#### ✓ Centre d'accueil 2020

Le Péri'scool organise un centre d'accueil du 06 au 24 juillet 2020. Pour la restauration, la MECS a accepté la demande d'accueil des enfants sur le temps de midi, avec un maximum de 40 enfants.

#### ✓ City et étang du Patural – nuisance sonore

M. le Maire informe l'assemblée avoir établie un arrêté interdisant l'accès piétons, voitures, motos et vélos sur la place de l'Etang du Patural et du City Stade (Gardeil-Esch) de 22h00 à 6h00 du matin, fermeture définitive de l'accès provisoire sur le Béruprt au niveau du Colombier ; l'assemblée propose de limiter l'accès du côté des garages par un tourniquet afin d'éviter les motos de passer ; M. OCHEM propose la distribution dans les boîtes aux lettres d'un carnet de rappel des règles de civilité.

#### ✓ Décharge municipale

M GABILLARD, 1<sup>er</sup> adjoint, explique que la municipalité a procédé à la dénivellation et la restructuration du dépôt situé derrière le cimetière. Sous couvert d'un agent communal, les Solgnois ont la possibilité d'aller y déposer déchets verts, résidus d'élagages et gravats le samedi

de 9h à 12h. Déjà plus de 40 personnes ont bénéficié du service en 2 samedis. Il sera possible de s'y rendre également en semaine sur demande en mairie. Mme HOMBOURGER rappelle que la CCSM propose 2 déchèteries et demande si le temps passé par l'agent communal mis à disposition de ce service n'est pas au détriment d'autres travaux communaux : vu la fréquentation, la demande est bien présente et ce système permet d'éviter les dépôts sauvages. M. OCHEM met en garde l'augmentation de circulation que cela peut engendrer, pour le moment ça va, mais il a remarqué une Xsara noire qui circule vite : M. le Maire répond que chacun souhaite un ralentisseur dans sa rue, mais ce n'est pas possible ; M le 1<sup>er</sup> adjoint informe que pour le moment il n'y a pas eu de problème de salissure sur la route, il faudra voir si l'accès sera limité à 1 samedi sur 2, aussi le projet de créer du composte par la suite sera étudié.

✓ **Divers**

- Mme THIEBAUT informe l'assemblée avoir été contactée via Facebook pour la création d'une microcrèche : M. le Maire répond avoir rendez-vous avec la personne le 16 juin, et qu'il faut se mettre en relation avec la CCSM, notamment le RAM et les assistantes maternelles de la commune afin de ne pas leur porter préjudice ; Mme HOMBOURGER alerte l'assemblée sur les normes strictes d'un tel projet ; Mme TUAKLI suggère que le projet pourrait tenir à condition de trouver un local adéquat, il y a une forte demande de garde d'enfants sur le commune.

- La commune a reçu le solde des masques en tissu lavables, 2 masques par foyer seront distribués dans les boîtes aux lettres, M STAMM conseille une distribution par secteur en ajoutant une note explicative ; la commande de 1500 masques jetables va bientôt arriver.

- Il est proposé de revoir le nombre de poubelles dans le village.

- Mme HOMBOURGER demande quand sera accessible le nouveau terrain de jeux pour enfants : il reste un jeu à installer, d'ici 8 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h42.